

Vaincre les Maladies Lysosomales obtient l'agrément « Don en confiance »

1



A l'issue de la période d'instruction de sa candidature, l'association Vaincre les Maladies Lysosomales s'est vue délivrer l'agrément du Comité de la Charte du don en confiance le 25 septembre 2014. L'agrément s'accompagne de la désignation d'un contrôleur dont la mission est de suivre l'organisation membre dans l'application des principes de la Charte pendant les 3 années de validité de l'agrément.

Vaincre les Maladies Lysosomales une association de parents d'enfants malades et d'adultes malades qui s'attache depuis 1990, année de sa création, à soutenir et aider les familles, ainsi que la recherche scientifique et médicale.

=> Plus d'infos sur www.vml-asso.org

La liste des 79 organisations qui sont agréées par le Comité de la Charte du don en confiance est en ligne sur : <http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 39 72 80 99 – www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr – servicepresse@mp-c.eu

Twitter : @mapyntonga